

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL 13

FEVRIER 1907

No 2

L'ABBÉ ANDRÉ DOUCET

CURÉ DE QUÉBEC

1807-1814

(Suite et fin)

Quoi qu'il en soit, le pauvre abbé ne resta pas chez les Trappistes et dans le courant de novembre 1817, il était rendu à Halifax. (1)

La lettre suivante de M. Burke adressée à Mgr Plessis en fait foi.

“ Halifax, 18 novembre 1817.

“ Votre ancien vicaire, M. Doucet, vient d'arriver après avoir fait un noviciat chez les Trappistes. Il aime mieux passer quelques années dans les missions avant de s'en retourner en Canada. Je vais le garder, cet hiver, chez moi, avec votre permission, et peut-être que vous trouverez bon de me le céder tout à fait. Il fera plus de bien ici qu'en Canada.”

Le 13 janvier 1818, le même grand-vicaire Burke écrit :
“ M. Doucet se rétablit beaucoup. Notre climat lui con-

(1) Voici l'excellent certificat qu'on lui donna à son départ :

“ Nous soussigné, Supérieur du monastère d'Aigues-Belles, ordre de Cîteaux, réforme de la Trappe, au diocèse de Valence, département de la Drôme, certifions que M. André Doucet, prêtre du Canada, a suivi, depuis le seize août mil huit cent seize jusqu'au neuf juin mil huit cent dix-sept, tous les exercices de notre noviciat avec ponctualité et grande édification. En foi de quoi lui avons délivré les présentes auxquelles avons apposé le cachet de l'ordre ”

“ En notre dit monastère, ce neuf juin mil huit cent dix-sept.”

(Signé)

Frère Etienne, Supérieur susdit.”

“ Par ordre de notre Révérend Père,

(signé)

Fr. Marie Bernard, Secrétaire.”